

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DES MONTS D'OR**

Rapport n° 2010-1930

- Procès-verbal -

Le président a ouvert le **1^{er} tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

La candidature suivante a été présentée :

- Madame Corinne CARDONA

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 119

- à déduire : bulletins blancs ou nuls : 7

- suffrages exprimés : 112

- majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- Madame Corinne CARDONA 111 voix

- Madame Marie-Françoise ROGER-DALBERT 1 voix

Madame Corinne CARDONA ayant obtenu la majorité absolue, à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, a été désignée comme titulaire pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or.